**COMPTE RENDU**

Le colloque international organisé par la Société d’Histoire des Juifs de Tunisie (SHJT) et intitulé : « *Les Juifs des Protectorats du Maghreb et la France de la fin du XVIIIème siècle à nos jours »* s’est tenu du 17 au 19 décembre 2019 à Paris à l’auditorium du Musée d’art et d’histoire du Judaïsme.

L’UMR FRAPESPA de l’Université Toulouse-Jean Jaurès, le Groupe Sociétés, Religions, Laïcités de l’Ecole Pratique des Hautes Etudes et la bibliothèque de l’Alliance israélite universelle ont été les partenaires de ce colloque.

Vingt-huit chercheurs et enseignants-chercheurs d’horizons géographiques différents : France (Paris, Toulouse, Grenoble, Aix-en-Provence), Israël (Jérusalem, Tel-Aviv), Tunisie (Tunis), Maroc (Fès), Etats-Unis d’Amérique (Oklahoma) et Canada (Québec) ont participé au ce colloque et y ont présenté deux leçons inaugurales et vingt-cinq communications.

Voué essentiellement à l’étude de l’histoire, le colloque a cependant fait une place à d’autres disciplines (sciences sociales, littérature). Centré sur les deux anciens protectorats français du Maghreb, il avait pour ambition de rechercher le rapport à la France des judaïcités locales plus que le rapport de la France à ces mêmes judaïcités. L’Algérie a été volontairement exclue du champ du colloque car le rapport à la France a été modelé par la naturalisation collective des Juifs d’Algérie en application du Décret Crémieux et le service militaire obligatoire, choses étrangères aux deux protectorats où le droit à solliciter par naturalisation individuelle la nationalité française n’a été ouvert aux Juifs de Tunisie que par des textes aux conditions restrictives en 1910 et en 1923 et aux Juifs du Maroc après la Seconde Guerre mondiale.

Sur le plan temporel le colloque ne s’est pas limité à la période coloniale mais a étudié ce que fut ce rapport à la France avant la colonisation et ce qu’il peut représenter de nos jours, même si la majorité des communications a porté sur les temps coloniaux.

Le colloque a été ouvert dans la seconde partie de l’après-midi du mardi 17 décembre 2019 par deux leçons inaugurales. La première donnée par le professeur Norman Stillman de l’Université d’Oklahoma a consisté en une fresque historique de l’accession progressive par les Juifs de Tunisie et du Maroc à la culture française et leur acculturation, par l’action scolaire des écoles de l’Alliance Israélite Universelle qui ont précédé l’établissement des protectorats puis de l’école publique française. Cette acculturation s’est traduite non seulement par la langue mais aussi par la modification du vêtement et des mœurs, des habitudes religieuses, sociales et sociétales. Cette fresque détaillée a été un excellent guide pour la bonne compréhension des communications du colloque. La seconde leçon a été donnée par le professeur Abdelhamid Larguèche de l’Université de Manouba. Dépassant le strict cadre du colloque, elle a porté sur les apports de la culture française tout au cours du protectorat dans les domaines de l’enseignement, des arts, de la médecine, de la recherche scientifique, apports partagés par les populations musulmane et juive, même s’ils ont été davantage recherchés par la seconde. Héritage commun, cette culture est le fondement d’un esprit critique que certains voudraient voir annihilé, ce qui a conduit l’orateur à recommander avec force la défense de cette culture française dans le Maghreb d’aujourd’hui.

Le colloque proprement dit a démarré le mercredi 18 décembre et s’est poursuivi le jeudi 19 décembre. Les communications ont été divisées en quatre sessions le premier jour et en trois sessions le second jour.

**MERCREDI 18 DECEMBRE :**

La première session a été consacrée aux temps antérieurs à la colonisation.

Les trois communications ont mis en évidence l’attraction exercée par l’enseignement français dispensé par l’Alliance Israélite Universelle au Maroc entre 1863 et 1912 et la volonté de transformation portée par les instituteurs « missionnaires » de l’Alliance et de la culture française. Cette attraction vers la France se manifeste en Tunisie dans le recours par les Juifs locaux à la justice de paix du consulat de France à Tunis par préférence à la justice beylicale. Une communication passionnante fruit de longues recherches d’un universitaire israélien a porté sur l’aide d’une famille juive marocaine pour la reprise des relations commerciales entre la France et le Maroc à la fin du XVIIIème siècle et l’établissement de liens entre la France et la Cour du Sultan au désavantage de l’Angleterre et de l’Espagne jusqu’alors puissances dominantes.

La seconde session a été consacrée aux motivations des postulants à la nationalité française. Une des deux communications consacrée aux Juifs de Tunisie de nationalité italienne a montré que contrairement à une idée jusqu’alors reconnue en historiographie, les naturalisations des Juifs italiens n’ont pas été limitées à la période qui a suivi l’édiction d’un Statut des Juifs par le régime fasciste en 1938, puisqu’entre 1920 et 1938 le nombre des Juifs italiens de Tunisie naturalisés français est légèrement supérieur aux demandes enregistrées aussi entre 1938 et 1939, d’où la possibilité de considérer qu’il y a une attraction vers la France indépendante du choix politique qui a sans doute prévalu pour les demandeurs de la nationalité française en 1938.

La troisième session a traité de la situation des Juifs des Protectorats comme enjeux entre les puissances européennes (France et Italie en Tunisie et France et Espagne au Maroc) avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Il a été établi après avoir ouvert dans sa zone d’influence des écoles dites « école israélite espagnole » organisées sur le modèle des écoles de l’Alliance Israélite Universelle mais dans lesquelles la langue espagnole remplaçait la langue française, l’Espagne a aussi créé de nombreuses difficultés aux écoles préimplantées par l’Alliance Israélite Universelle pour enrayer en réalité les velléités d’influence française dans sa zone.

La quatrième et dernière session de cette journée a été consacrée à la recherche d’une « idée de la France » à travers des destins individuels ou de groupes restreints. Parmi les groupes restreints le choix de deux intervenants s'est porté respectivement sur les engagés volontaires israélites de nationalité tunisienne lors des deux guerres mondiales et sur trois intellectuels communistes.

Deux autres communications ont traité du cas de deux intellectuels : Moïse Nahon pour le Maroc et Albert Memmi pour la Tunisie.

La dernière communication a porté sur le cas original de David Galula juif de Sfax qui entre à Saint Cyr et fait une carrière militaire en Asie d’abord, en Algérie ensuite et deviendra un théoricien de la guerre subversive mettant en avant la nécessité de concilier l'encadrement des populations et le respect des droits de l'homme. Son œuvre doctrinale sera négligée par l’Armée française avant d’être découverte il y a quelques années par les Américains et d’être aujourd’hui enseignée dans les écoles militaires françaises comme une pensée stratégique de qualité.

L’examen de ces cas individuels ou des groupes étudiés ont mis en avant la perception de la France comme une Nation émancipatrice en contradiction avec l’image d’une puissance coloniale considérée comme un avatar de la France idéale.

**JEUDI 19 DECEMBRE :**

La première session du jeudi 19 décembre a été consacrée à l’influence socioculturelle de la France dans le domaine de l’enseignement pour les filles, de l’exercice d’une profession par les femmes comme facteur d’émancipation ainsi que dans le domaine artistique.

Deux autres communications ont porté sur l’influence socio-culturelles dans l’organisation religieuse à partir de l’étude de l’action d’un rabbin français installé en Tunisie (Raphaël Arditti) et sur une communauté locale (Meknès). Reposant sur une approche originale ces deux dernières communications ont permis de mesurer d’une façon différente l’influence socio-culturelle de la France.

Les seconde et troisième sessions ont porté sur les temps postcoloniaux. Elles visaient à mesurer le lien avec la France qui a présidé au choix de l’installation en France et les conditions d’intégration dans le pays d’accueil et au sein de la communauté juive de France. Plus particulièrement la troisième session a mis en avant le lien culturel maintenu à partir de l’étude du journal d’une association d’originaires multiconfessionnelle, mais également à partir de l’œuvre écrite en France par Albert Memmi et son nouveau lien avec une puissance qui n’est plus la puissance coloniale. Une comparaison a également été faite avec les œuvres de nouveaux écrivains d’origine judéo-maghrébines.

**X X X**

La synthèse du colloque présentée avec brio par une jeune chercheuse de l’Institut Jacques Berque, enseignante à Science-Po Grenoble, a été essentiellement basée sur le constat de l’influence profonde exercée par la France sur les populations juives du Maghreb au travers du développement de la scolarisation. Cette influence a donné naissance à un rapport particulier de ces populations avec la puissance protectrice. Les lois antijuives de Vichy ont provoqué des désillusions et des déceptions mais elles ne semblent pas avoir modifié au fond l’attitude des Juifs des Protectorats envers la France au point que ce rapport particulier avec cette dernière a pu provoquer des tensions avec la communauté musulmane mais expliquent aussi en partie l’exil de la majorité de ces populations vers la France après les indépendances.

La synthèse a aussi permis un constat encourageant, à savoir la naissance de nouvelles méthodes d’approche des grandes questions thématiques concernant les Juifs d’Afrique du Nord. Ces nouvelles méthodes d’approche reposent essentiellement sur la micro histoire et sur l’examen comparé de parcours individuels. De jeunes historiens s’engagent dans de tels travaux et les données recueillies au cours du colloque sont prometteuses. La synthèse a également abordé des questions méthodologiques en particulier dans le domaine de l’exploitation et du croisement des sources archivistiques.

En dépit de la grève des transports urbains, les sessions ont été suivies par un public intéressé comprenant des étudiants mais en nombre réduit. Près de cent trente personnes ont assisté à la séance inaugurale. Les sessions de chacune des deux matinées comptaient une soixante auditeurs et celles de l’après-midi une moyenne de soixante dix auditeurs avec un pic à quatre vingt dix le mercredi 18 décembre.

Toutes les communications ont eu lieu en français, et le français a été la seule langue des débats. Il a été souligné que le français était aujourd’hui la langue du dialogue entre les Juifs originaires de l’ancienne Afrique du Nord française et les Musulmans de ces pays. Adoptée selon des rythmes différents par les deux populations, la langue française est devenue un dénominateur commun après l’exil des populations juives.

La séance inaugurale a été présidée par Monsieur Jean-Claude Casanova membre de l’Institut et président honoraire de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Les séances ultérieures ont été successivement présidées par Mireille Hadas-Lebel (Université Paris Sorbonne), Catherine Nicault (Université de Reims), Abdelhamid Larguèche (Université de Manouba Tunisie), Pierre-Jean Luizard (EPHE), Jean-Claude Kuperminc (Alliance Israélite Universelle), Joëlle Allouche-Benayoun (EPHE) et Valérie Assan (EPHE).

La séance de clôture a été présidée par Monsieur Frédéric Abecassis directeur des études à l’Institut Français d’Archéologie Orientale du Caire.

Les participants ont noué en marge du colloque de nombreux contacts et fait intéressant les chercheurs israéliens et maghrébins ont échangé leurs points de vue dans un esprit strictement scientifique hors de toute idéologie politique et ont décidé de poursuivre leurs échanges.

23/12/2019

Claude Nataf